

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Germinal, an VII.



Détails sur la situation de Saint-Domingue. — Arrivée à la hauteur de Lisbonne d'un grand armement des Anglais. — Marche de Buonaparte contre la Syrie. — Proclamation du général Schérer au peuple Toscan. — Ordre donné au pape de quitter la Toscane. — Détails sur l'entrée des Français à Florence, et sur les mouvemens de l'armée du Danube.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

COLONIES FRANÇAISES.

Extrait d'une lettre écrite de Saint-Marc, le 23 frimaire, au citoyen Nidosep-Perodin, député de Saint-Domingue, et nouvellement arrivé par Nantes.

Depuis ton départ, la face des affaires a totalement changée dans notre pays; la culture a repris une vigueur qui, par la suite, mettra Saint-Domingue dans une position où elle ne s'est pas encore trouvée depuis la révolution. L'ordre que le général (Toussaint-Louverture) vient de rétablir dans les villes & dans les campagnes a tellement ramené la confiance, que tout nous fait espérer de voir bientôt refleurir le commerce & la culture. Plusieurs habitations de l'Archaye viennent d'être affermees à des prix énormes, & même plus du double au-dessus de ce qu'elles avoient été soumissionnées. Les maisons ici sont poussées à un prix très-haut; quelques-unes entr'autres sont payées plus cher qu'elles ne l'ont jamais été. Tout ceci, mon cher, n'est sûrement pas l'effet du mécontentement & du découragement; c'est, au contraire, la marque la plus certaine de la confiance publique. Quel argument à opposer aux ennemis de Saint-Domingue!

Signé, PERODIN LA CHOUQUE.

ESPAGNE.

Madrid, le 5 germinal.

Le léger nuage qui s'étoit élevé entre M. d'Irquijo & l'ambassadeur de France paroît s'être dissipé. On doute cependant que le premier conserve long-tems la place importante à laquelle un concours de circonstances l'a porté, & plus encore qu'il en obtienne la propriété, comme il en a le titre & les émolumens.

Les yeux sont toujours ouverts sur le prince de la Paix. On a remarqué qu'il a été, le 30 ventôse, à Aranjuez, & qu'il y a été reçu par leurs majestés avec de grands témoignages d'affection. Il n'est de retour que depuis hier dans cette capitale.

Les finances sont toujours la partie inquiétante de nos

affaires. En attendant qu'on puisse ou qu'on ose employer de grandes mesures, on tâche d'y remédier par quelques palliatifs. Il vient de paroître une cédale royale qui ordonne de verser dans la caisse d'amortissement le cinquième de tous les fonds soit de grains, soit d'argent, qui se trouvent dans les magasins de bled (positos) de tout le royaume. Nos billets royaux perdent en ce moment 33 & demi à 34 pour cent.

Nous apprenons que le grand armement des Anglais, au nombre de 85 voiles, dont trois vaisseaux de ligne & trois frégates, est arrivé à la hauteur de Lisbonne. Cette expédition annonce de grands projets de la part du gouvernement d'Angleterre. Nous ne serions pas étonnés que sous prétexte de protéger ses foibles & dociles alliés, il songeât à s'emparer de leur capitale, & de mettre peut-être leur pays sous sa domination immédiate.

ITALIE.

Naples, le 22 ventose.

Les insurrections partielles qui s'étoient manifestées dans la Pouille & la Calabre, se dissipent, grâces à la force & au courage des troupes françaises & napolitaines. La ville d'Aquila est entièrement délivrée des insurgens. Lanciano, qui a voulu faire quelque résistance, a essuyé le traitement qu'elle méritoit. D'autres villes, effrayées par cet exemple, ont demandé une amnistie, & l'ont obtenue.

Dans la Pouille, le général Duhem a trouvé une plus grande résistance. Les rebelles avoient une armée composée de galeriens, de déserteurs & de paysans égarés. Ils avoient un corps de cavalerie & des pièces de campagne qu'ils avoient placées dans une situation avantageuse. Le combat a été vif, mais leur défaite a été totale. Ils ont perdu trois mille hommes. Le général Duhem a envoyé ici les drapeaux qu'il a pris aux rebelles. Après cette victoire, tous les pays voisins, en y comprenant les villes de Monfredonia, de Saint-Marcò & de Torre-Maggine, &c., ont été soumis.

Une insurrection avoit aussi éclaté à Salerne. Six cents rebelles s'étoient rassemblés; mais ils ont été battus par les Français & les patriotes napolitains.

Venise, le 3 germinal.

M. le chevalier de Pesaro est dangereusement malade.

Le corps de troupes russes qui se trouvoit dans la Basse-Autriche, est attendu ici vers le milieu de ce mois.

Gènes, le 4 germinal.

Le consul ligurien résident à Palerme, éprouve toutes sortes de mauvais traitemens. On a fait des perquisitions

dans sa maison, & l'inventaire de tous ses meubles. Il auroit déjà quitté la Sicile, si le gouvernement ne lui refusoit un passe-port. Par le traitement qu'éprouve cet agent public, on peut juger du sort des Liguriens qui sont en Sicile.

Un bâtiment ligurien venant d'Alexandrie, en 18 jours, confirme les bonnes nouvelles de l'armée française, que nous avons reçues par les équipages de plusieurs bâtimens neutres. Il nous apprend de plus que, lors de son départ, il y avoit déjà 20 jours que Buonaparte, avec une armée composée de quinze mille Français & de beaucoup de Grecs, étoit allé en Syrie pour attaquer le pacha de Saint-Jean d'Acre, qui avoit des intelligences avec les Maronites, & qu'il espéroit conquérir cette province.

Cette expédition prouve que les Français sont tranquilles possesseurs de l'Égypte & qu'ils n'ont rien à craindre de la part des habitans.

Le ministre de la guerre a donné ordre aux bataillons liguriens de se tenir prêts à entrer en campagne.

Florence, le 5 germinal.

Voici la proclamation que le général Scherer a adressée au peuple toscan, de son quartier-général de Mantoue, le 2 germinal :

Peuple de la Toscane,

« Les ennemis de votre repos & de la république française se proposent de s'assurer de vos ports & de porter par Livourne le feu de la guerre en Italie. La république française espéroit que le grand-duc de Toscane prendroit les mesures convenables pour prévenir cet assujettissement à une nouvelle coalition tramée contre elle & les républiques ses alliées en Italie.

« Mais votre gouvernement oubliant en même tems ses traités, ses propres intérêts & les vôtres, appelloit la guerre par des préparatifs secrets, et en consentant tacitement à recevoir les troupes étrangères qui se disposoient à entrer à Livourne.

« Déjà les troupes napolitaines y avoient été reçues antérieurement et sans obstacles dans un moment où les ennemis de la république se flattoient d'avantages prochains; et cet acte étoit accompagné d'indices aussi peu équivoques des dispositions du grand-duc en faveur de la coalition.

Dans cet état de choses, le gouvernement français a cru convenable, tant pour sa dignité que pour la sûreté de l'État & celles des républiques ses alliées en Italie, de s'assurer de la Toscane.

« Le général en chef des armées d'Italie chargé de l'exécution de ses intentions, en entrant dans ce pays, vous donne l'assurance qu'il fera accorder à tous les habitans pacifiques, protection, paix, justice & sûreté; qu'il sera respecter le libre exercice du culte religieux & les propriétés particulières, & maintenir l'ordre public sans différence ni distinction de personnes.

« Peuple de la Toscane, maintenez vous en repos; reposez-vous avec confiance sur les mesures qui seront prises pour vous faire jouir de la tranquillité & des bienfaits d'un gouvernement juste.

« La république française ne fait tomber le fleau de la guerre que sur ses ennemis. En faisant occuper la Toscane, elle n'a d'autre objet que de les prévenir, d'assurer sa défense & l'indépendance de ses alliés.

Le général Gauthier, chargé en conséquence de l'occupation de la Toscane par le général en chef, a adressé de Bologne; le 3 germinal, deux proclamations, l'une aux

habitans de la Toscane, l'autre à l'armée qu'il commande. Toutes deux respirent les mêmes principes & donnent les mêmes motifs de sécurité que celle du général en chef. Dans la seconde, il menace d'un châtement éclatant & subit tous les soldats qui se livreroient aux excès même les plus légers à l'égard des habitans de la Toscane.

Le départ du pape pour Cagliari est décidé. L'ordre lui en a été donné par le gouvernement toscan, au retour d'un courrier qui lui avoit été expédié de Paris par M. Angellini; mais l'exécution de cet ordre a été suspendue, sur la demande du citoyen Keinhart, qui attendoit avant de laisser prendre une dernière résolution, le retour du courrier qu'il avoit envoyé lui-même à Paris, pour connoître d'une manière plus précise les intentions du directoire exécutif.

Quoi qu'il en soit, on ne peut assez s'étonner de quelques actes très-extraordinaires que les conseillers qui entourent Pie VI lui ont dictés pendant son séjour à la Chartreuse. Il est constant qu'il a adressé, depuis peu, un bref consolatoire à tous les évêques français, émigrés, qui se trouvent en Angleterre, & qu'il en a expédié un au prélat Boni, vice-régent à Rome, par lequel il désapprouve hautement le serment civique prêté par les membres du clergé, & par les professeurs ecclésiastiques du lycée national: il en ordonne la rétractation sous peine d'excommunication.

Turin, le 10 germinal.

Le citoyen Masset, qui se trouve ici depuis quelques jours, s'occupe avec le cit. Aymar & le général Gronchy, de la nouvelle organisation de ce pays, qui aura lieu incessamment. Le gouvernement provisoire se prépare en conséquence à remettre ses pouvoirs.

Le citoyen Eymar doit partir le 13 de ce mois pour se rendre à Florence & y remplir sa nouvelle mission.

Le citoyen Amelot, arrivé ce matin de Milan, doit aussi partir sous trois jours pour Paris.

Le nouveau corps de carabiniers piémontais à cheval, composé en partie des ci-devant gardes-du-corps, est parti hier pour le quartier-général.

Pour tranquilliser les rentiers de l'hôtel-de-ville qui étoient inquiets sur le sort de leurs capitaux, le gouvernement provisoire vient de rendre un décret par lequel il déclare que ces capitaux seront reçus en paiement des biens nationaux, & en attendant il en fixe une partie pour leur servir d'hypothèque.

A U T R I C H E.

Vienne, le 4 germinal.

Les troupes russes continuent de défilér vers la Styrie.

Les lettres de Prague portent que le baron de Dietrich doit en partir le 25 ventose pour Cracovie, afin d'y faire les dispositions nécessaires pour le passage du second corps de troupes russes, fort de 20 mille hommes, qui doit être entré de la Volhinie dans la Gallicie.

A L L E M A G N E.

Vienne, le 12 germinal.

L'armée autrichienne du Haut-Palatins, sous les ordres du général Staray, s'est avancée jusqu'auprès de Tubingen dans le Wurtemberg. Une colonne s'est dirigée sur Wirtzburg. Cette armée, destinée à observer celle du général Bernadotte, est forte de 30,000 hommes. Dans les intervalles entre le Mein & le Neckar, 1200 hommes de Zeckler parcourent le pays pour tâcher d'éclairer les opérations de Bernadotte. Cinquante de ces Hussards ont

passé avant-hier & hier à Elhringen en Franconie, & se portent sur Heilbroun, où trente hussards de Bernadotte sont venus, la semaine dernière, afficher une proclamation de ce général,

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Basle, le 13 germinel.

Le parc de réserve du général Périno, composé de trente pièces d'artillerie & de beaucoup de caissons, a passé hier par notre ville. Il a été conduit à Hainingen.

La proposition faite par notre directoire aux deux conseils de déclarer la guerre à l'empereur, a été adoptée.

Il a passé à Zurich, le 29 ventôse, 250 prisonniers autrichiens, qu'une circonstance très-honorable pour eux a fait distinguer de la foule. Chargés d'escorter 600 prisonniers français, ils avoient été attaqués par une troupe nombreuse de paysans qui vouloient égorgier les Français; les Autrichiens écartèrent les assaillans à coups de fusils, & sauvèrent leurs prisonniers du danger qui les menaçoit. Ils continuoient leur route avec la confiance d'avoir fait une bonne action, lorsqu'ils tombèrent dans une colonne française, qui les fit eux-mêmes prisonniers. Les Français s'empresèrent de témoigner à leurs ennemis qu'ils savoient reconnoître un service, en laissant aux officiers leurs épées, & en ne souffrant pas que les prisonniers fussent dépouillés de la moindre partie de leurs effets.

Paris, le 19 germinel.

Le général Jourdan est arrivé hier à Paris. On assure que le commandement de l'armée du Danube est conféré au général Massena, & celui de l'armée de l'Helvétie au général Morcau.

Des lettres de Florence, arrivées en 9 jours, portent que, le 5 germinel, au matin, il parut une proclamation du grand-duc, qui recommandoit l'ordre, le calme, & une réception amicale pour les Français qui devoient arriver incessamment.

Le soir même, les Français ont occupé la ville, sans résistance. Les troupes toscanes ont cédés les deux forteresses.

On a formé deux camps dans les deux places principales. Les postes de la cour ont également été gardés par les troupes françaises & toscanes. On n'a pas remarqué le moindre trouble.

Le 7 au matin, le grand-duc est parti avec toute sa famille & trois grands officiers. Il avoit à sa suite dix charriots escortés par les Français. Il prenoit la route de Vienne par Bologne & Ferrare.

Les citoyens Reinhard & Jacob ont déployé le caractère de commissaires civils du directoire. Une proclamation de ces mêmes commissaires a confirmé provisoirement toutes les autorités existantes, en les invitant à communiquer avec eux.

On a pris à Livourne un petit bâtiment anglais, expédié par la flottille, en rade. Les ordres sont déjà donnés par le consulat de France à Livourne, pour le séquestre des propriétés des individus des nations ennemies.

— Il paroît à-peu-près décidé que le pape se retirera à Parme, & n'ira pas en Sardaigne.

— Le directoire exécutif a arrêté, le 18 de ce mois, que le ministre de la marine ne pourroit délivrer aucunes lettres de marque qu'en vertu d'une autorisation formelle du directoire.

— On assure que l'ouverture de la comédie française au théâtre de la République, aura lieu dans la décade prochaine.

Combien il est à regretter de n'y pas voir Larive, qui avoit proposé six représentations gratuites.

— Le fameux Mesmer se propose de faire hommage au gouvernement de sa découverte. Il a présenté au ministre de l'intérieur une pétition dont l'objet est de demander un jury de savans, pour examiner contradictoirement avec lui le système du magnétisme animal; s'il reçoit l'approbation du jury, Mesmer propose de professer sa doctrine en faveur de ceux qui se destinent à l'art de guérir, & de leur enseigner la pratique au lit des malades.

— Quatre fabricateurs de faux bons au porteur viennent encore d'être arrêtés: ce sont les nommés Texier & Deshort avec leurs femmes. Le citoyen Vibert, de Dijon, commissionnaire, prévenu d'escroquerie & de banqueroute frauduleuse, a été aussi conduit à la Force.

— Jean-Baptiste Métra, lieutenant à la neuvième demi-brigade d'infanterie légère, a été condamné à quatre années de fers, par le premier conseil de guerre de la 17^e division militaire, pour avoir, pendant qu'il étoit de garde au Temple, favorisé l'évasion du nommé Simmeaux, dit le Meyuiero, prévenu d'émigration.

Le même conseil a condamné à la peine de mort, pour vols & désertion à l'ennemi, le nommé Denis-Paul Cabaret, chasseur à cheval au troisième régiment.

— C'est à Milan que le général Championnet sera jugé. Le citoyen Blacque, ancien avocat, est parti hier pour aller défendre ce général. Deux hommes de loi, à qui on avoit proposé cette défense l'ont refusée; Blacque a accepté sur-le-champ, abandonnant sans hésiter les affaires importantes de son cabinet.

— Le général Bernadotte a envoyé, le 12 de ce mois, au magistrat de Francfort deux de ses aides-de-camp, pour lui demander que le comte de Sebliek, envoyé de l'empereur, ainsi que M. de Vukasowitch, chargé d'affaires de Russie, quittassent cette ville dans les 24 heures. Le bourguemestre s'est rendu chez ces ministres, pour les prévenir de la demande du général français. Ils ont dû partir le lendemain. C'est une représaille contre la conduite tenue envers les envoyés français Bacher et Alquier.

— Des lettres de Bâle, du 14 germinel, disent que le gouvernement helvétique déploie la plus grande énergie; que Schaffhouse, Zurich et deux autres villes ont été déclarées en état de siège; qu'un décret du corps législatif porte: que le corps auxiliaire de 18,000 hommes sera porté au complet en 24 heures; qu'un conseil de guerre jugera militairement et punira de mort quiconque refusera de rejoindre. Il impose aussi une taxe de guerre personnelle.

— On assure que l'archiduc Charles a manqué d'être fait prisonnier dans l'affaire du 5 germinel, et que ce n'est qu'avec beaucoup de peine que les troupes autrichiennes sont parvenues à le débarrasser.

— Le citoyen Bourgoing, de Granville, a pris & conduit à Nantes l'*Echo*, transport anglais, chargé de 75 passagers, presque tous soldats vétérans anglais.

Le capitaine de prise n'avoit pour équipage que quinze hommes, dont huit malades, & avec d'aussi foibles moyens il a contenu ces 75 hommes par sa fermeté & par sa prudence.

— Thomas Grenville, ministre d'Angleterre à Berlin, a quitté cette ville le 6 de ce mois pour se rendre à Vienne.

— Les ci-devant employés prussiens dans le pays de Clèves ayant reçu l'ordre de l'évacuer, on avoit cru que c'étoit les autorités françaises qui avoient commandé cet éloignement; mais on vient d'apprendre que c'étoit le roi

de Prusse lui-même qui avoit ordonné « que tous ceux qui tirent de lui des appointemens eussent à les manger dans ses états , sur la rive droite du Rhin ».

— M. de Malachowsky , ci-devant grand-maréchal de la couronne de Pologne , & quelques autres personnes qui avoient été accusées d'avoir pris part à un plan pour le rétablissement de ce royaume , & qui , sur la réquisition du gouvernement autrichien , avoient été envoyés à Cracovie pour y être entendu , sont revenus à Varsovie. Le roi de Prusse vient de les déclarer innocens.

— Le grand-duc russe Constantin , qui va servir à l'armée autrichienne en Italie , en qualité de volontaire , sera accompagné du général de cavalerie Derfelden.

— Suivant les dernières lettres de Mittaw , il est faux que l'empereur de Russie ait fait signifier au prétendant de quitter cette ville.

— La réforme des couvens s'exécute avec activité dans la république ligurienne ; leur nombre a été réduit de 122 à 36 , qui seront les seuls conservés dans cette république.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Extrait des mouvemens de l'armée du Danube.

Le 13 germinal , l'ennemi a envoyé sur le front de nos divisions des patrouilles pour reconnoître notre position , ce qui fait présumer au général en chef qu'il pourroit bien l'attaquer demain. En conséquence , il a fait prévenir les généraux de se tenir sur leurs gardes & d'être prêts à tout événement.

Suite des mouvemens de l'armée.

Le général en chef Jourdan , forcé par une maladie qui lui est survenue , part pour Strasbourg le même jour 14 germinal , que devoit se faire l'attaque de l'ennemi.

Il avoit demandé auparavant la permission de venir à Paris , & avoit proposé les généraux Saint-Cyr ou Ferino pour commander pendant son absence.

Le directoire exécutif a nommé le général Massena pour prendre par interim le commandement des armées ; mais , avant son arrivée , le général Jourdan avoit en partant remis le commandement au général Ernouf qui , attaqué aux avant-postes , a ordonné la retraite sur le Rhin.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de PONS (de Verdun).

Séance du 19 germinal.

Favard demande qu'on reprenne sextidi prochain la discussion sur l'organisation du notariat , qui est restée interrompue depuis plusieurs décades. Il observe que les administrations & le ministre de la justice lui-même sont dans l'incertitude de la marche à suivre pour les nominations aux places vacantes.

Le conseil prononce l'ajournement à sextidi.

Briot , par motion d'ordre , invite le conseil à déterminer le mode qu'il suivra dans l'examen des opérations des assemblées primaires de l'an 7. Le parti qui lui paroît le plus convenable seroit de renvoyer les procès-verbaux aux commissions existantes , & qui ont été chargées l'année dernière d'examiner toutes les opérations des assemblées primaires de chaque département. Ces commissions , dit Briot , ont sur les élections de l'an 6 des renseignemens qui faciliteront

le travail ; au lieu que si on nomme des commissions nouvelles , le travail sera interminable. Il demande qu'il ne soit nommé de commission que pour chaque département.

Bailleul , persuadé qu'il n'y a pas de rapport entre les élections de l'an 6 & de l'an 7 , invoque l'ordre du jour.

Desmolins & Souilhez appuient cette proposition ; elle est adoptée.

Après avoir entendu Duhot , le conseil autorise l'administration de l'hospice de Lille à échanger avec la veuve Bacq , plusieurs portions de terrains contre une maison jugée nécessaire à cet hospice.

Sur le rapport de Souilhez , le conseil rapporte l'article de la loi du 17 vendémiaire , qui fixoit à Oléron le siège de l'administration centrale des Basses-Pyrénées. Le chef-lieu demeure fixé définitivement à Pau.

Poulain-Gradpré annonce , pour la décade prochaine , un rapport sur l'organisation de la trésorerie nationale.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de Jonanes , relatif à l'administration des hospices.

Poulain-Gradpré combat plusieurs articles du projet ; il s'oppose à l'expropriation des hospices , & demande qu'il soit fait un message au directoire , pour qu'il fasse connoître le besoin de ces hospices , & les moyens d'améliorer la situation de ces lieux consacrés au soulagement de l'humanité.

On ordonne l'impression de son discours. Le message proposé aura lieu.

On demande à aller aux voix sur le projet ; en conséquence , le rapporteur en donne lecture.

Il porte en principe , que les hospices civils continueront d'être sous la surveillance des administrations municipales , & dans les grandes communes au-dessus de cent mille âmes , sous la surveillance des bureaux centraux.

Les autres articles sont adoptés avec amendement.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté une résolution du 22 ventôse , relative à l'échéance des lettres-de-change & billet de commerce.

Bourse du 19 germinal.

Amsterdam.....60 ½, 61 ½.	Montpellier.....pair 10 j.
Idem cour.57 ¾ à 58, 58 ¾ à 59.	Rente prov.....9 f. 25 c.
Hambourg.....193, 191.	Tiers cons.....10 f. 75 c.
Madrid.....14 f. 37 c.	Bon ¼.....1 f. 19 c.
Mad effec.....10 f. 75 c.	Bon ½.....1 f. 15 c.
Cadix.....10 f. 37 c.	Bon ¾.....
Cadix effect.... 14 f. 75 c.	Bon des 6 dern. mois de l'an 6,
Gènes.....98, 96.	75 f.
Livourne.....106, 105.	Or fin.....106 f.
Bâle.....1 ben., ½ per.	Ling. d'arg.....50 f. 75 c.
Lausanne.....½ p.	Portugaise.....97 f. 25 c.
Milan.....53 ½.	Piastre.....5 f. 39 c.
Geneve.....	Quadruple.....81 f. 63 c.
Lyon.....pair 15 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 63 c.
Marseille.....pair 10 j.	Guinée.....26 f. 25 c.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain.....35 f.
Esprit ¾, 360 à 370 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 290 f. — Rochelle, 22 d., 310 f. — Cognac 22 d. 330 f. — Huile d'olive, 1 f. 25 à 35 c. — Café Martin, 3 fr. 30 c. — Café St-Domingue, 2 fr. 95 à 3 fr. — Sucre d'Anvers, 2 f. 60 à 70 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 55 à 60 c. — Savon de Mars., 1 fr. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 55 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.	

A. FRANÇOIS.